

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 6 février 2013

Projet de loi

de boucllement de la loi 10567 ouvrant un crédit de programme de 1 823 000 F pour l'exercice 2010, destiné à octroyer une subvention d'investissement à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 10567, du 6 mai 2010, se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	1 823 000,00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	1 734 501,48 F
- Non dépensé	88 498,52 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

La loi 10567 du 6 mai 2010 ouvrait un crédit de programme de 1 823 000 F pour l'exercice 2010, destiné à octroyer une subvention d'investissement à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Le crédit a été utilisé comme suit :

- montant voté (y compris renchérissement estimé)	1 823 000,00 F
- dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	1 734 501,48 F
- non dépensé	88 498,52 F

Afin de permettre une meilleure lecture, la structure de l'exposé des motifs est similaire à celle du PL 10567.

2. Explications des dépenses par catégorie d'immobilisation

A. Matériel et équipements techniques à usage des clients

A.1. Appareils de sécurité

Le renouvellement du stock d'appareils de sécurité devenus obsolètes est effectué par tranches de plus de 600 appareils. Ce roulement de matériel permet à la FSASD d'assurer la sécurisation du parc et de faire bénéficier ses clients des nouvelles fonctionnalités ainsi que des nouvelles technologies participant à leur maintien à domicile.

Ainsi, le remplacement des outils de gestion des absences des clients (scriptos) dans les immeubles et le renouvellement des frontaux securix ont pu être réalisés. Pour le surplus, la FSASD a acquis un système de composition automatique des répondeurs pour les frontaux permettant de mieux gérer, et de manière ordonnancée, les personnes à contacter en cas de déclenchement d'alarme.

Un budget de 390 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 336 822 F a été dépensé pour l'achat de 608 appareils. L'économie de 53 178 F est principalement due à une négociation sur les prix notamment liée à la reprise des anciens appareils.

A.2. Système de réception et de gestion des alarmes

A l'instar des appareils de sécurité, le renouvellement des installations destinées à la réception des alarmes a permis d'atteindre les objectifs prévus dans le PL 10567, à savoir l'accroissement de la fiabilité et l'adjonction de nouvelles fonctionnalités :

- Fiabilité : un système de téléchargement des appareils de sécurité a été conçu et installé permettant la programmation à distance des appareils de sécurité. Cette nouvelle fonctionnalité sécurise et facilite la mise à disposition des appareils de sécurité auprès des clients;
- Fonctionnalités : un système permettant de déclencher des téléchargements et des mises en maintenance d'appareils de sécurité, via un serveur vocal a été également introduit. Cette nouvelle fonctionnalité rend plus simple la gestion des installations effectuée par les collaborateurs sociaux.

Il faut noter que les deux systèmes concourent aussi à réduire les déplacements inutiles.

Il faut également ajouter le remplacement des appareils de sécurité collectifs des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), installés dès 1999.

Un budget de 210 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 188 373 F a été dépensé pour la réalisation de la modernisation du système de réception et de gestion des alarmes. L'économie de 21 627 F est principalement due à une négociation sur les prix.

A.3. Défibrillateurs

L'acquisition de défibrillateurs dans les quatre centres de maintien à domicile (CMD) ouverts au public a permis à la FSASD de se mettre en conformité avec les normes légales.

Un budget de 14 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 13 143 F a été dépensé pour l'acquisition et l'installation des défibrillateurs. Une économie de 857 F a été réalisée.

A.4. Lits électriques à destination des Unités d'Accueil Temporaires de Répit (UATR)

Suite à l'ouverture de l'UATR des Jumelles (9 lits) et de Villereuse (29 lits), il a fallu équiper ces lieux de lits électriques adéquats afin de répondre aux normes ergonomiques et techniques actuelles. Pour ce faire, la FSASD a bénéficié des conditions obtenues dans le cadre de l'appel d'offre marché public organisé par la Fondation La Vespérale à l'occasion de l'ouverture de son nouvel établissement de La Poterie.

Un budget de 180 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 159 653 F a été dépensé pour l'acquisition et l'installation des lits électriques pour les deux UATR. Une économie de 20 347 F a été réalisée.

B. Moyens de locomotion à usage des professionnels

B.1. Vélos à assistance électrique (VAE)

Ce poste comprend le renouvellement et l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour les déplacements professionnels du personnel intervenant à domicile. Les besoins d'intervention auprès de la clientèle ayant été plus importants que prévus initialement, il a fallu acquérir davantage de VAE afin de permettre que les collaborateurs de la FSASD puissent réaliser des déplacements rapides / réitérés sur de courts trajets afin de répondre adéquatement à la demande. De surcroît, en raison de la topographie de certaines zones, le recours aux déplacements en VAE au lieu de vélos usuels a été privilégié. A cela s'ajoute un engouement croissant des collaborateurs pour ce mode de mobilité avec VAE afin d'assurer les tournées à domicile.

Parallèlement, en ce qui concerne les livraisons de repas à domicile, le remplacement de voitures privées par des VAE, avec l'ajout de remorques, a permis de renoncer aux véhicules privés de manière plus rapide que prévu, notamment pour les livraisons des repas au centre-ville.

In fine, 14 VAE, dont 3 munis de remorques pour la livraison de repas, ont été acquis.

Un budget de 32 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 41 902 F a été dépensé pour l'acquisition des VAE. Un surplus de dépense de 9 902 F résulte de ce qui précède.

B.2. Acquisitions des véhicules électriques

Dans ce cadre ont été acquis :

- 5 quadricycles OPALE 2E de la marque BELLIER pour un montant de 138 996 F;
- 5 quadricycles « pick-up », destinés à la livraison de repas SIMPLICITY de la marque RG GREEN MOBILITY pour un montant de 120 938 F, et
- 2 véhicules utilitaires électriques de la marque RENAULT et RG GREEN MOBILITY pour un montant de 94 900 F.

L'acquisition a été réalisée sous forme d'un appel d'offres marché public en étroite collaboration avec la centrale commune d'achat de l'Etat (CCA), dont il faut citer les critères de sélection suivants :

- le prix du quadricycle est inférieur à celui d'une voiture électrique (en moyenne environ 45% d'économie par rapport aux véhicules considérés);
- la recharge des batteries des quadricycles ne nécessite pas l'installation de bornes car des prises conventionnelles (230 volts) conviennent parfaitement. Cette solution permet de limiter les coûts et de multiplier les lieux de recharge;
- la motorisation électrique est plus efficace qu'un moteur thermique (en raison de moindres pertes de chaleur des moteurs);
- le petit gabarit et le poids réduit des quadricycles participent à la réduction de la consommation d'énergie;
- les quadricycles sont adaptés aux tournées de proximité dans les quartiers. Ils complètent l'éventail des véhicules mis à disposition des collaborateurs, surtout s'ils ont du matériel pour la clientèle;
- les arrêts fréquents liés à l'activité d'aide et des soins à domicile et de livraison de repas sont facilités avec des moteurs électriques. Les nombreux démarrages consomment et polluent moins qu'un moteur à essence;
- en fonction du choix de la source d'énergie, les quadricycles n'émettent aucun gaz (émission zéro);
- les quadricycles sont peu bruyants et participent à la réduction des émissions sonores (ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit);

Il faut encore noter que :

- l'acquisition d'un nombre réduit de quadricycles profitera à la capitalisation des expériences et des connaissances en vue d'un éventuel développement de moyens électriques de déplacements professionnels au sein de la FSASD;
- l'achat de ces quadricycles s'inscrit dans une volonté de partage de connaissances et d'expériences en matière de « mobilité électrique » au profit des autres entités de l'Etat (Centrale commune d'achat, plan de mobilité de l'Etat, service de l'énergie, etc.).

Un budget de 355 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 354 834 F a été dépensé pour l'acquisition et la mise en service de véhicules électriques. Une économie de 166 F a été réalisée.

Pour information, les batteries utilisées (7 batteries au Lithium-ion et 5 batteries de plomb pur) représentent un coût de fonctionnement annuel de 25 538 F pour 12 véhicules, soit un coût de location mensuel moyen d'environ 177 F par véhicule.

C. Equipements et installations

C.1. Equipements de télécommunication

Le logiciel et les équipements de télécommunication nécessaires à la réalisation des statistiques, installés en 1999, étaient devenus obsolètes et leur maintenance et mise à niveau n'étaient plus supportées par le fabricant. Ainsi, la FSASD s'est dotée d'un moyen lui permettant de réaliser des statistiques des communications entrantes et sortantes tout en visant un passage progressif à la technologie Internet Protocol (IP) intégrée au réseau informatique. Cette dernière permet en outre une diminution des coûts à terme. L'économie importante réalisée résulte, d'une part, de l'avancée conséquente de la technologie dans le domaine considéré et, d'autre part, de la constante préoccupation de mise en adéquation des besoins de la FSASD avec le produit acquis. Une solution moins chère et tout aussi performante a donc pu être acquise dans ce cadre.

Un budget de 100 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 51 822 F a été dépensé pour l'acquisition d'un logiciel pour réaliser des statistiques de communications. Une économie de 48 178 F a été réalisée.

C.2. Installations et équipements divers

Les dépenses effectuées dans le cadre des installations et équipements divers ont été rendues nécessaires par l'application des normes légales de sécurité et d'hygiène (MSST). Elles permettent en outre de répondre à certains aspects de la mise en œuvre de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom – K 1 06).

Ce budget a permis de :

- remplacer les revêtements de sol usés ou ne répondant plus aux normes d'hygiène;
- intégrer de nouvelles activités au siège de Carouge (mise en place d'un guichet unique de prêt de matériel professionnel aux collaborateurs);
- mettre en œuvre une sécurisation des locaux dans le cadre de l'activité 24/24;
- effectuer la mise aux normes des câblages des installations électriques et téléphoniques.

Un budget de 367 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 332 160 F a été dépensé pour ce poste. Une économie de 34 840 F a été réalisée par le recours au regroupement de travaux et aux négociations sur les devis.

C.3. Mobilier pour les CMD/AMD

Conformément à la législation sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom – K 1 06 et RSDom – K 1 06.01), la mise à disposition des locaux des centres de maintien à domicile (CMD) et leurs antennes de maintien à domicile (AMD) s'est poursuivie.

Dans le cadre du partage des compétences entre les communes et les institutions, la FSASD a acheté le mobilier nécessaire pour ses collaborateurs dans les CMD et dans les AMD, qui, dans son ensemble a été livré et installé.

Il est à relever que l'ensemble du mobilier administratif a été acquis conformément à la convention en vigueur entre la CCA et la FSASD.

L'ouverture du nouvel UATR de Villereuse a néanmoins nécessité l'achat de mobilier de soin complémentaire nécessaire à l'accueil et au fonctionnement sécurisés de la clientèle; il n'avait pas pu être anticipé au budget, lors de la rédaction du PL 10567 en 2009, en raison de l'absence de toute référence antérieure dans la gestion pratique d'un UATR, qui plus est de cette taille.

Un budget de 175 000 F a été alloué à ce besoin. Un montant de 255 792 F a été dépensé pour l'acquisition et la livraison de ce mobilier. Un surplus de dépenses de 80 792 F en est résulté.

3. Récapitulation des dépenses

Catégories d'immobilisations		Montants budgétés	Montants réalisés	Ecart
A. Matériel et équipements techniques à usage des clients				
Appareils de sécurité	A.1.	390'000 F	336'822 F	-53'178 F
Systèmes de réception et de gestion des alarmes	A.2.	210'000 F	188'373 F	-21'627 F
Défibrillateurs	A.3.	14'000 F	13'143 F	-857 F
Lits électriques à destination des UATR	A.4.	180'000 F	159'653 F	-20'347 F
B. Moyens de locomotion à usage des professionnels				
Vélos à assistance électrique	B.1.	32'000 F	41'902 F	9'902 F
Acquisition de véhicules électriques	B.2.	355'000 F	354'834 F	-166 F
C. Equipements et installations				
Equipements de télécommunications	C.1.	100'000 F	51'822 F	-48'178 F
Installations et équipements divers	C.2.	367'000 F	332'160 F	-34'840 F
Mobilier pour les CMD/AMD	C.3.	175'000 F	255'792 F	80'792 F
Total		1'823'000 F	1'734'501 F	-88'499 F

4. Conclusion

L'ensemble de l'utilisation du crédit fait apparaître un non-dépensé de 88 498,52 F soit une économie de près de 5% sur le montant alloué par la loi 10567.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi No 10567 ouvrant un crédit de programme de 1 823 000 F pour l'exercice 2010, destiné à octroyer une subvention d'investissement à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

- Financement :

Pour un montant total voté de 1 823 000 F, les dépenses brutes effectives s'élevaient à 1 734 501.48 F. Une économie de 88 498.52 F est à constater.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 20.12.2012

Signature du responsable financier :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis de la direction des investissements

Cette loi entre dans le cadre de l'opération lancée fin 2011 - début 2012 du bouclage d'un grand nombre de lois et a été identifiée comme telle lors du bouclage des comptes 2011 (tome 3).

Genève, le 20/12/12

Signature du responsable financier : A. ROSSET.

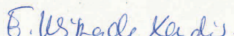


3. Approbation / Avis du département des finances

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le 20/12/2012

Visa du DF :


Eve Vaissade Xoudis

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs.